

Thierry ATLAN
Maire adjoint
Président du conseil de quartiers Centre

COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE DU 09 JUIN 2016

Etaients présents :

Collège élus : Thierry ATLAN, Maribel AVILES CORONA, Karine BETTAYEB, Denis REYNAUD,
Représentant de la GUP : Pierre STOUVENEL.

Collège des habitants : Geneviève BAUX, Roselyne CHARLES ELIE NELSON, Michel LAPIER, Christiane MARIE, Nacera PHILIPPE, Ophélie PHILIPPE, Jocelyne PIERRE, Dominique ROHE, Serge ROUGERIE.

Collège des acteurs sociaux économiques : Philippe BOURIACHI, Corinne DIONY, Marthe EIT, Jacques FORTIER-DURAND, Emmanuelle GUENZI, Sylvia SAINT VAL.

Administration : Madame Clémence CASSIER, Madame Lucie PLANTADE, Monsieur Vincent REBERIOUX, Amandine RIAULT.

Excusés : Monsieur René HANS

Monsieur Thierry ATLAN ouvre la séance à 20h15. Il remercie les membres présents et excuse les absents.

Il fait part de la présence de Monsieur Jean-François CHAZOTTES, 1^{er} Maire adjoint qui interviendra au cours de la séance sur le projet vidéo-surveillance. Il fait part également de la présence de Madame Nathalie BESNIET, Maire adjointe en charge de la Culture et du Sport.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il précise qu'un groupe de travail s'est réuni et a arrêté l'ordre du jour comme suit :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil de Quartiers,
- Projet de la ville « vidéo-surveillance »,
- Travaux et aménagement,
- Réaménagement du Centre commercial de la Pierre au Prêtre,
- Orly hors les murs,
- Questions diverses

Il rappelle qu'il s'agit du dernier Conseil de quartier (fin de mandat) et informe que le tirage au sort se déroulera lors du Conseil municipal du 22 septembre (collège habitants, et collège acteurs socio-économiques).

I. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil de Quartiers.

Monsieur Thierry ATLAN soumet à l'approbation des conseillers le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

II. Projet vidéo surveillance

Monsieur Jean-François CHAZOTTES présente le projet

« La vidéo protection a été longtemps un sujet tabou à Orly. Mais depuis l'élection de Madame La Maire, l'écoute et le pragmatisme ont remplacé les postures du passé. C'est une demande très forte et persistante de la population qui s'est maintes fois exprimée à l'occasion des Conseils de quartier, ou des réunions publiques. Force est de constater que le sujet est devenu consensuel tout comme il l'est d'ailleurs à l'échelle de la Nation, puisque selon un récent sondage BVA 75% des Français sont favorables à la Vidéo protection de la voie publique. La vidéo protection n'est pas la solution miracle contre la délinquance. Elle ne remplace pas la présence humaine. Mais elle est devenue un élément important de la chaîne de production de la sécurité publique. Elle décourage le passage à l'acte, renforce le sentiment de sécurité et permet l'élucidation de nombreux faits délictueux en confondant les coupables. Comme elle permet aussi d'innocenter des personnes suspectées à tort. Aujourd'hui la vidéo protection est présente dans : les aéroports, les gares, les transports publics, les centres commerciaux, les autoroutes, les banques, les hôtels, les parkings. Dans le but de garantir les libertés individuelles et le respect de la vie privée, le législateur a imposé à son développement, un cadre légal et réglementaire très strict. Tout projet d'installation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale après avis favorable d'une commission spécialisée. Le dossier de demande doit comporter :

- une analyse des faits délictueux (établie avec l'aide de la Police Nationale),
- une présentation argumentée des objectifs de sûreté,
- une description du dispositif accompagnée d'un plan de localisation des caméras,
- la mise en place de la vidéo protection doit faire l'objet d'une communication à la population. A Orly, par exemple, 15 panneaux d'information seront répartis dans les différents secteurs de la Ville,
- le visionnage des images ne peut s'effectuer que dans un local sécurisé, et par un petit nombre de personnes autorisées,
- les images ne sont conservées que 15 jours, puis sont détruites (écrasées).

En outre et bien que cela ne soit pas imposé par la Loi, la Ville d'Orly a décidé de mettre en place un Comité d'Ethique pour s'assurer du bon respect des conditions d'exploitation.

L'installation prévue à Orly comportera 8 caméras fixes plus 1 caméra nomade, plus particulièrement destinée à lutter contre les dépôts sauvages. Les caméras seront reliées à un écran de contrôle situé dans un local sécurisé, équipé d'un contrôle d'accès (Centre de supervision).

Les images pourront en cas de besoin, être déportées vers le Commissariat de Choisy le Roi.

L'installation sera extensible et n'accueillera que du matériel compatible.

Le Coût de l'installation est estimé à 200 000 euros, la maintenance annuelle à 10 000 euros.

Pour la préparation, des appels d'offres seront lancés avec la passation des marchés et le suivi du chantier.

La Ville sera assistée par un bureau d'étude spécialisé ALTETIA. Les travaux devraient débuter au cours du 1^{er} semestre 2017 et durer 4 mois.

Un dossier de subvention va prochainement être déposé auprès du Conseil Régional. »

Des questions sont posées autour de ce projet :

Monsieur Denis REYNAUD demande si le visionnage aura lieu en temps réel ou à posteriori et quelles seront les personnes habilitées au visionnage ?

Monsieur Jean-François CHAZOTTES répond que ce peut être fait dans ces deux cas de figures. Dans le cadre d'un visionnage à posteriori, il sera réalisé dans les 15 jours. Madame la Maire, Monsieur Paul FAROUZ et la responsable des ASVP seront habilités à consulter les vidéos.

Monsieur Thierry ATLAN demande si la police pourra visionner les images ?

Monsieur Jean-François CHAZOTTES répond que le visionnage se fera à partir du local mais qu'un retour d'images vers le commissariat va également être mis en place.

Il n'y aura pas une personne en permanence derrière l'écran.

Monsieur Philippe BOURRIACHI se félicite de la mise en place de ce projet qui est une forte demande des Orlysiens.

Monsieur Thierry ATLAN demande s'il y a d'autres villes qui ont recours à ce dispositif ?

Monsieur Jean-François CHAZOTTES indique que 40 villes du Val de Marne sont équipées.

Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON pense que la vidéo surveillance est un bon outil, une aide supplémentaire mais chacun doit continuer à rester vigilant.

Monsieur Jean-François CHAZOTTES souligne que ça ne remplace pas la présence humaine, mais si elle a connu un tel développement à l'échelle nationale, c'est qu'elle a fait ses preuves.

Monsieur Pierre STOUVENEL demande dans quels quartiers les caméras seront-elles installées ?

Monsieur Jean-François CHAZOTTES répond qu'elles seront installées sur la voie des saules, sur place Gaston Viens, vers le marché des terrasses, place du marché, devant les deux gares SNCF et une à l'entrée d'Orly du côté du Senia avec possibilité de lire les plaques d'immatriculation.

Madame Maribel AVILES CORONA demande qu'elle sera la composition du comité d'éthique ?

Monsieur Jean-François CHAZOTTES indique que la composition du comité d'éthique n'est pas encore arrêtée. Mais il n'est pas exclu d'y intégrer des conseillers de quartier.

Madame Nacéra PHILIPPE fait part qu'il y a de plus en plus de personnes qui installent des caméras dans leur voiture pour se protéger.

III. Travaux et aménagements

- **Ancien groupe médical Edmond Rostand** : **Monsieur Thierry ATLAN** indique que ce groupe médical est depuis quelques années déserté. Le propriétaire a vendu les locaux. Le projet de réhabilitation porte sur la transformation d'une partie des locaux en logements, tout en conservant une autre partie en bureaux. Le bâtiment comportera à chaque niveau un logement T3 et un local bureau. Une surélévation avec une toiture à pente permettra de créer un quatrième logement avec terrasse dans les combles ; Au total soit 4 logements et 3 bureaux seront réalisés. Le terrain disposera de 8 emplacements de stationnement : 5 existants + 3 créés. Pour information, les règles d'urbanisme applicables sur ce terrain imposent au minimum 7 places.

Monsieur Serge ROUGERIE fait part qu'un riverain a utilisé son droit de citoyen en faisant un recours au Tribunal Administratif pour ce projet.

Monsieur Thierry ATLAN informe que le Préfet a rejeté le recours gracieux, celui-ci n'ayant pas été déposé dans les temps impartis. Le permis de construire est valable. **Monsieur Serge ROUGERIE** pense que c'est un projet intéressant mais s'interroge sur les conditions de stationnement. Il n'y a pas assez de places pour stationner 8 voitures. Il revient sur le recours et indique que celui-ci a bien été déposé.

Monsieur Thierry ATLAN indique qu'il y a un parking juste à côté du groupe scolaire Romain Rolland. Souvent occupé car les riverains, il a été proposé de mettre des places bleues.

Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON informe que les habitants préfèrent ne pas prendre les places de parking de leur résidence car trop onéreuses. De fait, ces places sont libres en bas des immeubles.

Monsieur Serge ROUGERIE demande si les bailleurs sociaux à Orly peuvent baisser le prix de la location des places de parking ?

Madame Amandine RIAULT répond que la volonté de Madame la Maire c'est de rencontrer LE bailleur Valophis pour négocier la baisse de la location.

Monsieur Thierry ATLAN reconnaît que le problème de stationnement se pose mais pour autant le bâtiment ne peut pas rester en l'état.

Madame Marthe EIT signale que le parking du centre administratif est aussi gratuit.

Monsieur Denis REYNAUD constate que tous les jours des personnes tournent pour trouver une place de stationnement alors qu'ils ont le parking du centre administratif tout proche.

Monsieur Philippe BOURRIACHI pense qu'il va y avoir un problème pour surélever les combles car le bâtiment est à son maximum.

Monsieur Thierry ATLAN répond qu'il y a des immeubles beaucoup plus hauts à côté, qui ont été construits bien avant. Les règles d'urbanisme qui s'appliquent sont les règles qui ont été appliquées pour accorder le permis de construire en 1969. En droit français, il y a prescription. Les lois ne sont pas rétroactives.

Monsieur Philippe BOURIACHI informe que l'emprise au sol est au maximum.

Monsieur Thierry ATLAN indique que la ville ne peut pas accorder un permis de construire si elle ne respecte pas les règles.

- **Travaux sens interdit** : Les automobilistes ont été surpris par la mise en place d'un sens interdit rue du Verger.

Monsieur Thierry ATLAN indique que c'est un essai. Si cela ne convient pas, les choses seront modifiées. Il a été constaté que l'espace sous le pont est très réduit pour que bus et voitures puissent l'emprunter sans générer des difficultés de circulation. Il rappelle que la Ville est souveraine sur ces questions.

Monsieur Philippe BOURIACHI fait part que la mise en place de ce sens interdit décale la problématique du côté du collège Dorval puisqu'il n'y a plus de feu.

Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON : Le passage pour aller à la poste était dangereux.

Madame Corinne DIONY demande s'il est prévu que le trottoir soit élargi ?

Monsieur Thierry ATLAN approuve cette idée.

Monsieur Philippe BOURIACHI n'est pas certain que les gens en descendant de la rue Paul Vaillant Couturier vont faire demi-tour et remonter jusqu'au Collège Dorval pour après redescendre par la poste. Il soumet l'idée de mettre un panneau stop à la descente du Collège Dorval.

Monsieur Thierry ATLAN pense que cela peut effectivement faire un report de circulation vers un autre endroit.

Monsieur Serge ROUGERIE demande qu'un panneau d'interdiction de tourner à droite soit placé rue Paul Vaillant Couturier.

- **Réaménagement du quartier « Les Roses »** : **Monsieur Thierry ATLAN** rappelle la mise en place d'un groupe de travail pour la participation au projet de réaménagement du quartier « Les Roses ».

Le projet prévoit 1/3 d'espaces verts, 1/3 pour la résidence senior, 1/3 pour la construction de logements en accession à la propriété. Ces scénarii ne sont pas encore L'objectif étant de créer un espace qui ne soit pas refermé sur lui-même.

Il informe des différentes réunions qui se sont déjà déroulées :

Le 03 mai : présentation des objectifs de la ville,

Le 18 mai : Présentation de l'étude faune flore, présentation des esquisses du projet

Le 31 mai : retour expertise forestière, présentation du concept de résidences seniors, présentation d'esquisses,

D'autres réunions sont à venir :

Le 15 juin : visite sur site

Le 20 juin : restitution de l'étude de circulation

Il indique qu'à la présentation des trois scénarii, le groupe de travail a émis une préférence pour le scénario 3 du fait de la continuité entre les espaces verts et l'accessibilité directe du parc/jardin depuis la rue Paul Vaillant Couturier.

Monsieur Denis REYNAUD fait un compte rendu de la réunion du 31 mai et indique que celle-ci a mis en exergue la problématique de la circulation notamment aux abords de l'école des « Orphelins d'Auteuil). Il a été également souligné que la circulation pouvait gêner les habitants de la résidence senior.

Il confirme que l'hypothèse 3 est la mieux placée mais que rien n'a encore été statué.

Il indique que la réunion a tourné autour de la partie parc et jardins familiaux. Qu'elle s'est terminée par une présentation de la résidence senior.

Monsieur Philippe BOURIACHI indique que le studio de base est à 1100 euros/mois. Il ne s'agit pas d'un bailleur social. Au final en ajoutant toutes les prestations annexes cela va faire augmenter les coûts.

En ce qui concerne les arbres, ils ne sont pas tous malades. Il y a la possibilité de sauver ce petit bois par l'apport de fonds européens. Des députés peuvent se saisir de ce dossier.

Enfin il ajoute qu'il s'agit d'une zone humide. Si l'on construit sur des sources, cela va provoquer des remontées capillaires.

IV - Réaménagement du centre commercial de la Pierre au Prêtre

Madame Amandine RIAULT fait une présentation d'intentions du projet de quartier pour la Pierre au Prêtre. Elle revient sur le premier Projet de Rénovation Urbaine sur le quartier qui a amplifié la mixité sociale.

Elle souligne les difficultés de fonctionnement pour le centre commercial situé rue Jean Racine (à l'exception de la boucherie). Il s'agit d'un modèle de centre commercial vieillissant et pas très attractif. L'objectif est de redonner un souffle à ce centre commercial, requalifier la façade de la Pierre au Prêtre pour achever la rénovation du quartier et offrir un nouveau souffle aux commerces de proximité.

Le projet prévoit au total la démolition 63 logements et la reconstruction potentielle de locaux commerciaux et environ 250 logements.

Elle informe du calendrier à venir pour ce projet :

24 mars 2016 : Validation par l'ANRU de l'intégration du projet Racine au Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'Orly

6 juin 2016 : Présentation et échange autour des intentions de projet avec les commerçants

22 juin 2016 : Présentation et échange autour des intentions de projet avec les habitants

Été-Septembre 2016 : Etude commerciale menée par Valophis Habitat

Fin 2016 : Démolition Zackelly

Fin 2016-2017 : Etude urbaine pour approfondir le projet

Elle rappelle l'existence du Conseil citoyens. Il s'agit d'une nouvelle instance de démocratie de proximité pour les quartiers prioritaires. Cela permet aux conseillers citoyens de participer à toutes les orientations du contrat ville.

Il va prochainement être renouvelé. Tous les habitants des quartiers prioritaires peuvent candidater y compris les habitants de la rue Jean Racine.

Madame Marthe EIT demande si les nouveaux logements construits sur l'espace « Zackelly » seront en accession à la propriété ?

Il lui est répondu qu'il s'agit uniquement de constructions « location sociale ». En revanche sur les autres constructions il y aura de l'accession sociale et accession à la propriété.

Monsieur Thierry ATLAN informe qu'il y a des crédits ANRU pour faire de ce quartier un quartier accueillant.

Madame Amandine RIAULT informe qu'il est souhaité que les commerces restent sur le centre commercial. Ils doivent faire parvenir leurs besoins pour les nouveaux locaux. Ils bénéficieront également d'une indemnité de transfert. Le loyer quant à lui sera calculé en fonction de la surface.

Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON indique que si l'on veut que les gens viennent s'achalander chez les commerçants, il faut des places de parking.

Madame Amandine RIAULT pense qu'il est important aujourd'hui de connaître le nombre de places de parking utilisées pour en déterminer le nombre.

Monsieur Thierry ATLAN souligne qu'il est important de mettre en place une concertation comme cela a été fait pour le projet « Les Roses ».

Madame Amandine RIAULT abonde dans ce sens. C'est ainsi que l'on va travailler avec le Conseil Citoyens mais aussi avec tous les habitants qui le souhaiteront.

Madame Christiane MARIE demande comment va se passer la transition. Elle fait part que la boucherie est un réel lien social sur le quartier. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une opération tiroir,

on construit avant de délocaliser.

V – Hors les murs

Lors de l'été 2015, les animations Hors les Murs, initiées par le Centre social ont été réalisées. Grâce à la mobilisation d'un ensemble de partenaires (le service jeunesse, les médiathèques, le CCAS, la GUP, Orly Trait d'Union, ACER et Espoir...), ont eu lieu le dernier mardi du mois de juillet et les quatre mardis du mois d'août de 18h à 21h sur plusieurs quartiers de la ville. Activités proposées lors des animations étaient les suivantes : tables de ping-pong atypiques, grands jeux en bois, peinture, espace médiathèque, pétanque, badminton et jeux d'échec/dames.

Pour l'année 2016 l'initiative est reconduite tous les mardis du mois de juillet et août.

Madame Marthe EIT demande si cet événement est prévu sur le quartier de la Cité Jardins.

Madame Clémence CASSIER répond qu'au départ il y avait eu une proposition pour faire une animation au niveau du kiosque mais cela n'a pu aboutir. Pour autant ce lieu n'est pas oublié. Elle rappelle que les habitants des différents quartiers peuvent venir sur tous les autres sites.

VI – Fête des voisins

Madame Corinne DIONY rappelle que la fête des voisins s'est déroulée le vendredi 27 mai avec la collaboration du conseil de quartier Centre. Elle remercie les élus d'y être passés. Elle ajoute que le site était bien choisi (parc du Centre administratif), que tout s'est bien déroulé. Elle remercie également l'équipe du Centre Social qui était partie prenante dans l'organisation de ce temps festif. Les jeunes se sont déplacés pour venir à cette fête des voisins.

VII – Questions diverses

Intervention du public

- Il y a un trou énorme dans la chaussée au 10 rue Léon Truyens,
- Rue Raymond Simon : est-il possible que la Ville nettoie la qui dépasse des clôtures ?
- Quartier de la Pierre au Prêtre : stationnement difficile depuis l'ouverture de la salle de sport.
Monsieur Thierry ATLAN informe que la nouvelle responsable des ASVP est arrivée. Actuellement elle réorganise son service mais par la suite il y aura un meilleur suivi. Le non-respect des règles en matière de stationnement sera verbalisé.
- **Monsieur Michel LAPIER** revient sur la circulation des vélos et regrette qu'il n'y ait pas d'aménagement à part celui de la voie des Saules, sur laquelle le marquage n'est presque plus visible. La question n'est pas de faire des pistes mais de signaler que les vélos peuvent emprunter les voies existantes. Il remarque également que les rues sont mal nettoyées. Les joints des bordures n'ont pas été faits. Cela laisse de la place à la pousse des mauvaises herbes.
- **Madame Nacera PHILIPPE** indique qu'on ne voit pas assez les ASVP dans la Ville. De plus en plus de jeunes roulent avec des comportements à risque. **Monsieur Thierry ATLAN** indique que les caméras permettront de résoudre ce problème.
- **Madame Ophélie PHILIPPE** demande ou en est-on pour le commissariat ? Il lui est répondu que le commissariat va être reconstruit vers Orly.
- **Madame Christiane MARIE** revient sur la question de la propreté. Elle demande quel est le rôle de la municipalité par rapport à ce problème. Elle fait part également de la dangerosité du carrefour juste devant la piscine. Beaucoup d'enfants l'empruntent.
- **Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON** constate qu'il y a effectivement des poubelles renversées mais elle ajoute qu'on est citoyen avant tout. Ce n'est pas toujours la faute de la Ville. Elle déplore qu'à chaque fois l'on renvoie la faute sur les employés de la Ville.
- **Madame Corinne DIONY** fait part qu'en descendant de la gare, les branchages gênent les piétons. **Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON** pense que c'est à la SNCF de nettoyer la végétation qui dépasse.
- **Monsieur Philippe BOURIACHI** remercie le travail accompli par les conseillers et approuve le respect de la démocratie lors des réunions de conseil.
- **Madame Maribel AVILES CORONA** demande s'il y a la possibilité de faire quelque chose à l'encontre des personnes qui laissent leurs dépôts sauvages partout et n'importe comment. Elle souhaiterait que les rendez-vous urbains soient faits aussi le soir pour relever les diverses infractions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20